

## Séance du 16 avril 2018

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 16 avril 2018 à 19 h 30.

Sont présents : Mme Julie Maurice,  
Mme Élisabeth Prud'homme,  
Mme Jocelyne Bouchard,  
Mme Jocelyne Calvé,  
M. Jacques Martin,  
M. Pierre Brunelle;

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

### **2018-04-069 Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 sur motion de monsieur Pierre Brunelle, appuyée par madame Jocelyne Calvé.

### **2018-04-070 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur proposition de monsieur Jacques Martin, appuyée par madame Julie Maurice.

### **2018-04-071 Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par madame Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame Jocelyne Calvé, et résolu que les procès-verbaux de la séance du 12 et 27 mars dernier soient approuvés tel que rédigés.

### **Communications du Conseil**

### **2018-04-072 Règlement 328-2018-07 (Modification du règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction)**

**CONSIDÉRANT** que l'objet de ce règlement est de modifier le règlement original 063-1989-05, intitulé « *Règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction* » en ce qui concerne les dispositions du deuxième (2<sup>ième</sup>) paragraphe du premier (1<sup>er</sup>) alinéa de la section 3 qui vient apporter une non obligation du terrain d'être adjacent à une voie public dans un circonstance de droits acquis.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion ainsi que la présentation d'un premier projet de règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 12 février 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'une séance de consultation publique s'est tenue le 12 mars 2018 à 19 h 00;

**CONSIDÉRANT** qu'une présentation d'un second projet de règlement a été donné à une séance antérieure tenue le 12 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur Pierre Brunelle, et résolu que le règlement 328-2018-07, intitulé « *Règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction* », soit et est adopté tel que présenté lors de la dernière séance.

**2018-04-073**     **Modification du règlement de lotissement (dépôt de projet 2<sup>ième</sup> lecture)**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs prévus aux articles 117.1 à 117.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion ainsi que la présentation d'un premier projet de règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 12 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'une séance de consultation publique s'est tenue le 16 avril 2018 à 19 h;

**EN CONSÉQUENCE**, Mme Julie Maurice présente une deuxième lecture du projet de règlement tel que modifié pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil. La présentation du projet de règlement propose l'ajout de la SECTION 7 au règlement original 061-1989-03, intitulé « *Règlement de lotissement* ». Cette nouvelle section nommée « *Contribution pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels* » apporte des modifications sur la manière de percevoir en terrain ou en argent une contribution au nom de la Municipalité lors de demande de permis lotissement.

**2018-04-074**     **Salaires des employés pour l'année 2018**

Conformément aux prévisions budgétaires, il est proposé par madame Jocelyne Calvé, appuyé par madame Elisabeth Prud'homme, et résolu que l'augmentation des salaires des employés soit approuvée tel que sur le tableau signé par le maire, Yves Germain.

**2018-04-075**     **Demande de financement à la Banque Nationale**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement d'emprunt 327-2018-06 lors de la séance extraordinaire du 27 mars dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'approbation a été envoyé au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'objet de ce règlement, intitulé « *Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 634 486 \$ et un emprunt de 1 166 880 \$ pour la réfection de la rue Principale et des chemins Lanaudière et Forsight* » est de permettre à la municipalité de faire financer la portion de l'aide financière, suite à l'admissibilité, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local*; en service de dette sur 10 ans;

**CONSIDÉRANT** qu'un emprunt temporaire est nécessaire pour l'exécution des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Maurice, appuyé par monsieur Pierre Brunelle, et résolu

- que suite à l'admissibilité du projet au MTMDET et à l'approbation du règlement d'emprunt au MAMOT, une demande de prêt temporaire de 1 166 880 \$ soit fait auprès du directeur de comptes à la Banque Nationale pour la réfection de la rue Principale et des chemins de Lanaudière et Forsight.
- que Chantale Dufort, directrice générale, soit mandater pour signer pour et au nom de la municipalité les documents du prêt temporaire.

**2018-04-076**     **Ressource temporaire en administration**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-02-030 de la séance du 12 février dernier stipulant que le conseil autorise la directrice générale à engager une ressource temporaire dû à la charge accrue en ce début d'année 2018 liée à des problèmes de santé, à l'accumulation et à la transition du changement à la direction générale;

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Francine Coutu de travailler 3 jours par semaine au lieu de 4 jours;

**CONSIDÉRANT** un double besoin au bureau municipal d'une ressource administrative comme consultante et d'une ressource administrative comme secrétaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame Jocelyne Calvé, et résolu

- de permettre à la directrice générale, Chantale Dufort, de signer pour et au nom de la municipalité un contrat de service avec madame Diane Desjardins comme consultante une journée par semaine et ce pour les 25 prochaines semaines avec possibilité de renouvellement au besoin, pour un montant de total de 6 500\$;
- d'engager madame Diane Desjardins à temps partiel comme secrétaire au taux horaire de la secrétaire déjà en place.

**2018-04-077**

**Gestion du Lac Maskinongé (autorisation d'accès pour embarcations motorisés)**

**CONSIDÉRANT** que l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé organise un tournoi de pêche le 16 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** que l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir la pêche intelligente et responsable afin de contribuer à la pérennité du lac Maskinongé;

**CONSIDÉRANT** que cet événement contribue à l'amélioration de l'image du lac Maskinongé et que la municipalité est favorable à ce type d'événement;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 3.2, concernant les « exceptions à l'obligation d'un droit d'accès », du Règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, stipulent que le conseil municipal de chacune des municipalités participantes pourra exceptionnellement autoriser, par résolution, l'accès aux débarcadères municipaux par une ou des embarcations motorisées, utilisées dans le cadre d'activités nautiques spéciales, à la condition expresse que les embarcations aient été préalablement lavées et qu'elles soient sans eaux résiduelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Brunelle, appuyé par madame Julie Maurice, et résolu que les membres de ce conseil, autorisent un accès gratuit, au débarcadère de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, aux bateaux motorisés de dix forces et plus, utilisées dans le cadre du tournoi de pêche de l'association des pêcheurs du lac Maskinongé, le 16 juin 2018, à la condition expresse que les embarcations aient été préalablement lavées et qu'elles soient sans eaux résiduelles.

**2018-04-078**

**Résolution Revenu Québec (service en ligne)**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire une demande d'inscription aux services en ligne de Mon dossier pour les entreprises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jocelyne Bouchard, appuyé par madame Élisabeth Prud'homme, et il est résolu à l'unanimité :

- que Chantale Dufort, directrice générale et secrétaire-trésorière (ci-après la « représentante») soit, et elle est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Didace les documents requis pour l'inscription aux services en ligne de Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

- que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services en ligne de Mon dossier pour les entreprises.

**2018-04-079**      **Demande de dérogation mineure (m. Christophe Crozet)**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement de la propriété portant le numéro civique 1069 de la route 349 et ayant le numéro 5 128 134 du cadastre officiel du Québec;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis public dans le journal La voix de Saint-Didace en date du 21 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un permis d'agrandissement a été émis en 1999 pour lesdits travaux mais qu'aucune marge de recul n'a été indiquée au permis

**CONSIDÉRANT** qu'aucun plan d'implantation ou localisation n'a été exigé au moment des travaux;

**CONSIDÉRANT** que la résidence a été construite avant l'entrée en vigueur des règlements et que tout agrandissement n'aurait pu respecter les marges de recul aujourd'hui prescrite;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la considération qu'aucun commentaire n'est venu du public présent lors de la séance de conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Brunelle, appuyé par madame Jocelyne Calvé, et résolu que le Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour l'implantation de l'agrandissement effectué en 1999, en marge arrière, soit :

- a) 2.15 m de la ligne de lot arrière pour la partie correspondant à l'entrée du sous-sol (partie construite en 1985);
- b) 2.88 m de la ligne de lot arrière pour le mur latéral situé du côté Sud-Est (agrandissement en 1999).

**2018-04-080**      **Demande de M. Bernard Clément**

**CONSIDÉRANT** la demande à être déposée à la Commission de Protection du Territoire et des Activités agricoles par Mme Linda Lapointe et M. Bernard Clément;

**CONSIDÉRANT** que cette demande concerne l'aliénation d'une partie de terrain;

**CONSIDÉRANT** que ni Mme Lapointe ni M. Clément ne sont agriculteurs;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires veulent vendre les lots à Avicolajoie inc. qui est propriétaire de la terre qui est contigus;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit fournir une recommandation à la Commission;

**CONSIDÉRANT** que la demande respecte la conformité réglementaire de la municipalité de Saint-Didace;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jacques Martin, appuyé par madame Élisabeth Prud'homme, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace recommande à la Commission de Protection du Territoire et des Activités agricoles du Québec d'accepter la demande d'aliénation à être déposée par Mme Linda Lapointe et M. Bernard Clément.

**2018-04-081**      **Demande CPTAQ (Les Élevages d'Autray S.E.C.)**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire et des Activités agricoles par Les Élevages d'Autray S.E.C.;

**CONSIDÉRANT** que cette demande concerne l'aliénation d'une partie des lots 5 127 900, 5 127 995, 5 127 890 et le 5 456 999 que Les Élevages d'Autray S.E.C. désire acquérir de Exploitation Diego inc.;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit fournir une recommandation à la Commission;

**CONSIDÉRANT** que la demande respecte la conformité réglementaire de la municipalité de Saint-Didace;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Maurice, appuyé par madame Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace recommande à la Commission de Protection du Territoire et des Activités agricoles du Québec d'accepter la demande d'aliénation déposée par Les Élevages d'Autray S.E.C.

#### **Rapport**

- Dépôt du Festival des Neiges, implication monétaire et de temps de travail;
- Dépôt d'une programmation préliminaire pour la Fête de Nationale;
- La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport sur les permis émis le mois dernier.

**2018-04-082**

#### **Mention de félicitation Projet Échange Culturel Saint-Didace - Salluit**

**CONSIDÉRANT** l'ampleur du Projet d'Échange Culturel Saint-Didace – Salluit des élèves de l'école Germain-Caron de Saint-Didace et de ceux de l'école Ikusik de Salluit;

**CONSIDÉRANT** que ce projet permet de mettre la municipalité de Saint-Didace en avant plan par des retombées médiatiques donnant de la visibilité;

**CONSIDÉRANT** l'apport de plusieurs partenaires dans la réalisation de ce projet en autres la compagnie Air Inuit, la MRC d'Autray, le bureau du député de monsieur Villeneuve ainsi que de la Fondation des Samares;

**CONSIDÉRANT** les grands efforts qui ont été nécessaire à la réalisation de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Maurice, appuyé par madame Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace souligne une mention de félicitation à l'enseignante Édith Lefrançois, aux parents accompagnateurs, Dany Bouchard, François Chalifour, Marc-André Gravel, Chantale Dufort ainsi que Anne Tessier, à la cinéaste Patricia Gagnon, ainsi qu'à tous les autres parents qui ont supporté le projet avec cœur.

**2018-04-083**

#### **Comptes**

Il est proposé par monsieur Jacques Martin, appuyé par madame Jocelyne Calvé et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 94 173.27\$, soit approuvée et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à effectuer le paiement.

#### **Période de questions**

**2018-04-084**

#### **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15 sur motion de madame Jocelyne Bouchard, appuyée par madame Jocelyne Calvé.